

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 11 AOÛT 2026 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

François Bégin, conseiller, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Louis Cloutier, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Robert Genest, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAL

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de juillet 2026

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2026

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2026

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande présentée dans le cadre du PIIA pour l'installation de panneaux solaires au 46, rue de la Pointe-aux-Bleuets

5.3 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 490, rue de Kilkenny et désigné sous le numéro de lot 5 895 658

5.4 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 114, rue Gingras, et désigné sous le numéro de lot 4 743 289

5.5 Adoption du Règlement numéro 12890-2026 concernant la restriction temporaire du développement immobilier en raison de la capacité du réseau d'égout dans certains secteurs ciblés

5.6 Octroi de contrat / Étude géotechnique et caractérisation environnementale / Réfection de la route de Fossambault / Groupe ABS

5.7 Nomination d'une mairesse suppléante

5.8 Autorisation de signature / Effets bancaires (mairesse suppléante)

6. PARTIE INFORMATIVE

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 115-08-2026 **1. ORDRE DU JOUR**
1.1 **Adoption de l'ordre du jour**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.
-
- 116-08-2026 **2. PROCÈS-VERBAL**
2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026**
- Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par le conseiller Louis Cloutier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, tel que déposé;
- Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.
-
3. **CORRESPONDANCE**
3.1 **Liste de la correspondance du mois de juillet 2026**
- Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juillet 2026 et invite les membres du conseil à la consulter.
-
4. **GESTION DES FINANCES**
4.1 **Dépôt du rapport budgétaire au 31 juillet 2026**
- Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 31 juillet 2026 et les invite à le consulter.
-
- 117-08-2026 **4.2 Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2026**
- Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 juillet 2026 totalisant 623 374,55 \$.
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- D'adopter la liste des comptes à payer au 31 juillet 2026 totalisant une somme de 623 374,55 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

118-08-2026	5. <u>AFFAIRES COURANTES</u> 5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 30 juillet 2026; ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal; IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero APPUYÉ par le conseiller Robert Genest ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA; QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme; QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.
119-08-2026	5.2 Demande présentée dans le cadre du PIIA pour l'installation de panneaux solaires au 46, rue de la Pointe-aux-Bleuets ATTENDU la demande reçue dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'installation de panneaux solaires sur l'immeuble situé au 46, rue de la Pointe-aux-Bleuets; ATTENDU QU'aucune disposition réglementaire n'encadre actuellement l'installation de panneaux solaires sur le territoire de la ville; ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a considéré qu'il appartenait au conseil municipal d'étudier cette demande et de se prononcer à son égard; IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : QUE le conseil municipal accepte la demande visant l'installation de panneaux solaires sur l'immeuble situé au 46, rue de la Pointe-aux-Bleuets.
120-08-2026	5.3 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 490, rue de Kilkenny et désigné sous le numéro de lot 5 895 658 ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 5 895 658, situé au 490, rue de Kilkenny, laquelle vise à autoriser l'installation d'une seconde génératrice d'appoint sur un terrain qui est l'assiette d'un bâtiment principal branché sur le réseau électrique, alors que le règlement exige qu'une seule génératrice d'appoint peut être installée par terrain;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.11 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 2 juillet 2026 et recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure sur le lot 5 895 658;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 5 895 658, situé au 490, rue de Kilkenny.

121-08-2026

5.4 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 114, rue Gingras, et désigné sous le numéro de lot 4 743 289

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 289, situé au 114, rue Gingras, laquelle vise à régulariser l'implantation d'un garage à 2,5 m de la ligne latérale de terrain, alors que le règlement exige une marge minimale de 3 m;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.3 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 30 juillet 2026 et recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure sur le lot 4 743 289;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Bégin
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 289, situé au 114, rue Gingras.

122-08-2026

5.5 Adoption du Règlement numéro 12890-2026 concernant la restriction temporaire du développement immobilier en raison de la capacité du réseau d'égout dans certains secteurs ciblés

La conseillère Emmanuelle Roy informe le conseil que le règlement cité en rubrique a pour objet de restreindre temporairement le développement immobilier et les interventions sur les bâtiments existants qui auraient pour effet d'augmenter la charge d'eaux usées rejetées dans les égouts municipaux, de délimiter les secteurs à l'intérieur desquels ces restrictions sont applicables et de déterminer les exceptions admissibles.

ATTENDU QUE des analyses techniques et des rapports d'ingénierie démontrent que certaines infrastructures de collecte et de transport des eaux usées (conduites collectrices, réseaux d'égouts combinés et stations de pompage) ont atteint leur capacité nominale maximale dans des zones spécifiques du territoire municipal;

ATTENDU QUE l'autorisation de nouveaux raccordements au réseau d'égout dans ces zones spécifiques augmenterait significativement les risques de refoulement d'égout dans les résidences privées et de débordements d'eaux usées non traitées dans l'environnement;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de protéger la santé publique, la sécurité des citoyens et l'intégrité de l'environnement;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de suspendre temporairement le développement immobilier et l'augmentation des charges d'effluents uniquement dans les secteurs saturés, le temps d'exécuter et de financer les travaux de mise à niveau requis;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2026;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2026;

ATTENDU les changements accessoires apportés au tracé des secteurs deux et trois;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 4 août 2026;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Louis Cloutier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 12890-2026 concernant la restriction temporaire du développement immobilier en raison de la capacité du réseau d'égout dans certains secteurs ciblés, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

123-08-2026

5.6 Octroi de contrat / Étude géotechnique et caractérisation environnementale / Réfection de la route de Fossambault / Groupe ABS

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale dans le cadre des travaux de réfection de la route de Fossambault;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation soumis aux firmes Groupe ABS, Groupe Géos et Artélia Canada (documents en annexe);

ATTENDU la plus basse soumission conforme reçue du Groupe ABS;

ATTENDU les recommandations de la firme Apex Expert Conseil (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Cloutier
APPUYÉ par le conseiller Robert Genest
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale, dans le cadre des travaux de réfection de la route de Fossambault, à la firme Groupe ABS au montant de 32 329,13 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit défrayée à même le règlement d'emprunt numéro 12880-2026 et le surplus non affecté.

124-08-2026

5.7 Nomination d'une mairesse suppléante

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une mairesse suppléante pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mai 2027;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Myriam Deroy, conseillère au district numéro 4, à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mai 2027, en remplacement de madame Manon Huard. Nous remercions madame Huard pour le travail accompli.

125-08-2026

5.8 Autorisation de signature / Effets bancaires (mairesse suppléante)

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la Municipalité sont signés par le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général et trésorier de la Ville ou la directrice du Service des finances et trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la nomination de madame Myriam Deroy à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mai 2027, selon la résolution 124-08-2026 adoptée le 11 août 2026;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller François Bégin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame Myriam Deroy, conseillère au district numéro 4, à signer les chèques et effets négociables émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 mai 2027, et ce, à titre de mairesse suppléante.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} septembre prochain.

6.2 Fête du Travail

Les bureaux de la Ville seront fermés le lundi 7 septembre prochain en raison de la fête du Travail.

6.3 Le Défi du Lac

Les citoyens sont invités à participer au « Défi du Lac », qui se tiendra le samedi 22 août prochain. Madame Emmanuelle Roy précise que l'organisation est à la recherche de quelques bénévoles pour veiller à la sécurité des participants, de 8 h 30 à 12 h, approximativement. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec madame Roy par courriel.

6.4 Visites guidées à la Chapelle du Lac

Les visites guidées à la Chapelle du Lac sont en cours et se poursuivront jusqu'au 13 septembre, du vendredi au dimanche, de 12 h à 18 h.

6.5 Règlement pour la protection du lac

Une partie des demandes a été acceptée et le travail se poursuit.

6.6 Party sur le lac

Des annonces ont été diffusées concernant la tenue, le 22 août prochain, d'un party sur le lac, semblable à celui organisé il y a quelques semaines. Cette activité n'a pas été autorisée et a suscité des plaintes de la part de représentants de la Sépaq. La Sûreté du Québec et la patrouille nautique veilleront au respect de la réglementation applicable.

6.7 Olympiades

Les olympiades de la Corporation nautique de Fossambault et du Club nautique du lac St-Joseph ont lieu cette semaine.

6.8 Festisplash

Le festisplash aura lieu le 16 août au Parc Fernand-Lucchesi.

6.9 Assemblée générale annuelle

Monsieur le maire rappelle que l'assemblée générale annuelle de l'APPELSJ se tiendra le jeudi 13 août au Club de golf du Lac Saint-Joseph à 19 h.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 15, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

La question a porté sur :

1. Le point « 5.2 Demande présentée dans le cadre du PIIA pour l'installation de panneaux solaires au 46, rue de la Pointe-aux-Bleuets ».

Fin de la période de questions à 19 h 16.

126-08-2026

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette séance.

Le président lève l'assemblée à 19 h 16.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA